

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de juin à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal au sein de l'hôtel de ville, boulevard du Portalet 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le vingt-deux juin deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Marc MATHIEU, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Pierre BOFFI, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Christelle JOVOVIC, Céline GROSY, Roseline AGGOUN, Daniel PIALET, Brice BRUNEL, Patrice DURIF

Excusés : Frédérique CAZALET a donné procuration à Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL a donné procuration à Marc MATHIEU, Angela LAVIE a donné procuration à Claudine BENOIT, Bruno GIBERT a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, David MACQ a donné procuration à Daniel PIALET, Philippe MONDEME a donné procuration à Fabrice CHANEL,

Absents : Paul PERCETTI, Sylvette MILLET

Secrétaire de séance : Valérie SAINSON

Date de convocation des élus : 22 juin 2023

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 22 juin 2023

Membres présents lors du conseil : 15

Membres absents : 2

Nombre de votants : 21

**DELIBERATION N°2023 - 53. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
2023 AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Madame Chrystelle ROUSSEL

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les subventions attribuées aux associations et organismes publics pour l'année 2023 :

Subventions de fonctionnement	2 023	Membres du CM ne participant pas au vote en raison de leur présence au sein du bureau de l'association
15/8 FESTIVITES	25 000€	
ALL'STYLE	1 000 €	
AMICALE DE CHASSE AU GRAND GIBIER	400 €	
ANCIENS COMBATTANTS /SNEMM	300 €	
APEL SAINT-JOSEPH	500 €	
ARCHERS DU DUGAS	300 €	
ARTISTES EN CEZE	1 500 €	
ASSA HANDBALL	2 500 €	
ASSOC AU FIL DU TEMPS	500 €	
ASSOCIATION FAMILIALE DE LA PAROISSE	200 €	
ASSOCIATION PHILATELIQUE	100 €	

Le présent acte, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
030-213002272-20230628-20230628_202353-DE
Reçu le 03/07/2023

CCAS	16 000 €	Benoit Claudine
CHAT'OUILLE	900 €	Carlier Catherine
CLCV	400 €	
CLUB 3EME AGE VOLO BIOU	400 €	
COMITE DE JUMELAGE	1 000 €	
COS	4 500 € + 4 500€ non versé au titre de 2022	
FNATH (ACCIDENTES DE LA VIE)	100 €	
FOOT - LES MAGES - SAINT-AMBROIX SEDISUD	1 500 €	
LES AMIS DE LA CEZE	150 €	
MAISON PERSEPHONE	100 €	
MUTUELLE LECTURE	150 €	
PETANQUE LOISIR DETENTE	800 €	Mathieu Marc
PHOTOLOISIR 30 (CLUB PHOTO 3EME ŒIL)	300 €	
RESTOS DU CŒUR GARD	400 €	
SOCIETE DE CHASSE L'AMICALE INDEPENDANTE	400 €	
SOU ECOLE LAIQUE FLORIAN	2 500 €	
SYNDICAT DES VINS IGP CEVENNES	1 000 €	
VMEH	350 €	
Total		

Subventions Exceptionnelles	2 023	Membres du CM ne participant pas au vote en raison de leur présence au sein du bureau de l'association
ACA	2 000 €	Christelle Roussel
AUTO CLUB DE SAINT-AMBROIX	500 €	
Compagnie de L'Yerres - AAACY (Pour et par les Jeunes)	1 750 €	
Compagnie de L'Yerres - AAACY (Raconte-moi le Dugas)	2 000 €	
Harmonie Les Amis Réunis - Concert 13 mai	400 €	
Harmonie Les Amis Réunis - Concert 22 juillet	750 €	
Harmonie Les Amis Réunis - Concert 20 octobre	850 €	
Légende du Volo Biou - Total Festum	1 500 €	
Légende du Volo Biou - Locations minibus (01/04, 07/05, 22/05)	660 €	
Mutuelle Lecture	250 €	
PETANQUE LOISIR DETENTE	1 200 €	Mathieu Marc
Total	11 860 €	

Vu l'avis de la commission « Associations » en date du 22/06/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTÉ l'attribution des subventions aux associations et organismes publics pour l'année 2023 conformément au tableau ci-avant ;

PRÉCISE que les crédits sont ouverts au budget de la commune 2023.

Le Secrétaire de séance,
Valérie SAINSON



Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA



Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : - 3 JUIL. 2023
et l'affichage le : - 3 JUIL. 2023